

AVIS À LA BATELLERIE n° 2022 - 64

CANAL DE L'OURCQ à GRAND GABARIT

Paris, le 27 juin 2022

Ouverture de la baignade en milieu naturel et cohabitation d'activités nautiques multiples

Bassin de la Villette, entre le pont de Crimée et l'écluse 1-2 du canal Saint-Martin

Du samedi 09 juillet au dimanche 21 août 2022 de 11h00 à 21h00

Durant cette période, pour la sécurité de tous, **la navigation aux bateaux de fret est interdite aux heures d'ouverture au public de la baignade de 11h00 à 21h00 sur la totalité du bassin de la Villette** entre le pont de la rue de Crimée (P.K 0.786) et l'écluse 1-2 du canal Saint-Martin (P.K 0.000)

En dehors des horaires d'ouverture de la baignade, en cas de perte de contrôle d'un bateau, il est demandé au conducteur d'utiliser les signaux sonores suivants :

- d'abord « 4 sons brefs » signifiant : « je ne suis pas maître de la manœuvre »,
- suivis, si nécessaire, « d'une série de sons très brefs » signifiants : « danger imminent d'abordage »

Le service de canaux remercie des usagers de leur compréhension pour la gêne qui pourrait leur être occasionnée.

Christelle GODINHO



**L'Ingénieur en Chef
Cheffe du Service des Canaux**